

## Séance du 16 Janvier 2013

Le seize janvier deux mille treize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance extraordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 11 janvier 2013

Date d'affichage : 18 janvier 2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. BOURGE Pierre (procuration M. PATIN).

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### I. Décision modificative

Mme le Maire présente la situation sur le budget annexe des ordures ménagères : en effet, le Syndicat Mixte du Point Fort a adressé une facture supérieure à ce qu'il avait estimé en début d'année. De ce fait, le budget ne s'équilibre plus, et il est nécessaire que le budget général de la commune apporte une subvention exceptionnelle à ce budget annexe.

M. LEROUXEL fait part de son opposition, considérant que Mme le Maire avait annoncé « la goule enfarinée » lors de la cérémonie des vœux en 2012 que notre adhésion à la communauté de communes de Canisy n'aurait aucune incidence. Or, il s'avère qu'il y a une augmentation considérable annoncée dans le bulletin communal qui vient de paraître.

Mme le Maire répond que ce sujet n'a rien à voir avec la délibération à prendre, mais qu'elle est disposée à en débattre après. M. LEROUXEL considère que l'augmentation importante des OM prévue pour l'année prochaine est inadmissible et refuse de prendre cette délibération.

Mme le Maire rappelle que les augmentations conséquentes du Syndicat Mixte du Point Fort n'avaient pas été prévues à une telle hauteur par le syndicat lui-même, que la commission des ordures ménagères avait proposé de maintenir le montant de la redevance à 92 € (on ne peut que le regretter maintenant), et que de nombreuses maisons carantillaises sont vides, diminuant les rentrées. Le budget 2012 des ordures ménagères ne peut être clos. Par ailleurs, elle rappelle que lors de la cérémonie des vœux, elle avait effectivement annoncé qu'il n'y aurait pas de changement, mais qu'elle avait précisé que par contre, les tarifs seraient modifiés, les personnes seules payant alors moins qu'actuellement, les autres un peu plus. Elle reconnaît néanmoins que l'augmentation est substantielle. Elle rappelle également que si nous avions accepté l'intégration avec la communauté d'agglomération saint-loise, ce montant aurait été encore bien supérieur (jusqu'à 280 € selon la presse), et que toutes les communautés voisines subissent le même sort (l'augmentation importante des charges du Point Fort a un impact sur tous les adhérents). Enfin, elle rappelle que si le ramassage des ordures ménagères était resté en l'état actuel des choses, il aurait été nécessaire d'augmenter considérablement la redevance à hauteur minima de 114 € pour l'année 2013. Mme L'ORPHELIN ajoute qu'il ne faut pas oublier que les personnes seules qui paient depuis de nombreuses années le même montant de redevance que des familles nombreuses estiment par contre que le futur système est beaucoup plus juste.

### Virements de crédits section de fonctionnement (visa 18/01/2013)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que pour boucler le budget annexe « Ordures Ménagères », une subvention exceptionnelle de 141 € est nécessaire. En effet, le Syndicat Mixte du Point Fort répercuté aux

communes la taxe foncière et la contribution forfaitaire des entreprises de 2011 et 2012 qu'il doit régler. Mais le montant est supérieur au chiffre prévu initialement.

Après délibération, le Conseil Municipal (par 10 voix pour, 3 contre et 2 abstentions) autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 141 € au budget annexe « Ordures Ménagères » et autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D 61523 (chp 011) : Entretien de voies et réseaux	141.00 €	
D 657364 (chp 65) : Subvention à un établisst à caractère industriel et commercial		141.00 €

De ce fait, sur le budget annexe « Ordures Ménagères », les crédits à l'article 74 (chp 74) et à l'article 6228 (chp 011) se trouvent augmentés de 141 €

## **II. Hôtel Restaurant**

Mme le Maire rend compte des réunions du comité avec Mme LEROUXEL, qui propose de mettre en avant le calme, la tranquillité et l'attrait du jardin, atout important pour notre projet (qualité environnementale).

Une nouvelle réunion est prévue le lundi 21 janvier à 18 heures.

L'architecte a besoin d'un plan topographique du terrain qui lui permettra de s'assurer que le projet correspond bien aux normes accessibilité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mme le Maire de contacter le cabinet MONTAIGNE.

## **III. Questions diverses**

- **Terrain de la gare** : M. LEROUXEL demande si le terrain de la gare est vendu. Mme le Maire répond que la personne intéressée est passée en mairie dire qu'elle ne pouvait donner suite à son projet suite à un refus de prêt de sa banque. M. LEROUXEL s'énerve alors, accusant M. BOURGE, qui avait assuré d'une issue favorable à ce projet, de prétendre « qu'il sait toujours tout, alors qu'il ne sait rien ». M. BOURGE étant absent, il est suggéré à M. LEROUXEL de renouveler ses commentaires lors d'une prochaine réunion. Le terrain, quant à lui, est toujours disponible à la vente.

- **Salle de sports** : Mme PAISANT demande si les devis pour la toiture de la salle de sports sont arrivés. Mme le Maire lui répond dans la négative et donne la parole à M. DUFORT, qui de son côté, a refusé de porter la responsabilité d'un tel chantier. Ce dernier explique qu'une expertise doit être faite afin que les travaux soient en conformité (problème de sécurité).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00. Comme chaque première réunion de l'année, la municipalité invite le Conseil Municipal à fêter la nouvelle année autour d'un verre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,	La Secrétaire,
-----------	----------------

Marylène HENRY	Pierrette L'ORPHELIN
Pierre BOURGE PP B. PATIN	Malika LEDOUX
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON
Michel PACARY	